

Supports de communication

Vous souhaitez utiliser le logo de la Ville d'Annemasse sur vos supports de communication ?

La Ville d'Annemasse subventionne votre association et vous souhaitez intégrer le logo de la Ville d'Annemasse sur vos supports de communication ?

Contactez le service Communication en précisant votre type de support et son contenu via l'adresse mail : service.affichage@annemasse.fr. Vous recevrez le logo et la charte graphique de la Ville.



MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h